

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 11 MAI 2022

Le conseil municipal **s'est** réuni à la mairie à 19 heures, le mercredi 11 mai 2022 sous la Présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire, et de Monsieur Daniel CABIOCH QUEMENER, *Secrétaire* de séance, en présence de 16 conseillers.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 30 mars 2022

1. Décision modificative n°1
2. Subvention pour la création de 2 nouvelles associations
3. Tarifs du nouveau colombarium
4. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : approbation du rapport
5. Lutte contre les frelons asiatiques
6. Affaires diverses

Etaient présents :

MM BARS Gilles, BEAUCAMP Martine, BELLEGOU Anne, BROCHEN Annie, CABIOCH QUEMENER Daniel, CARRE Yves, COLLIN Isabelle, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, JACQ Claudie, JANNIN Eric, LE QUERRIOU David, LE SAINT Florence, MENGUY Stéphane, PARANT Katell, RAISON Muriel,

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

BISSON Cyril, (procuration à BEAUCAMP Martine), POIGNANT Julien (procuration à PARANT Katell),
ROPERS
Valérie. (Procuration à CABIOCH QUEMENER Daniel)

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 mars 2022

Madame Le Saint rappelle à l'assemblée l'ordre du jour de cette réunion, à savoir :

1. Vote des taux des contributions directes 2022
2. Vote des subventions
3. Subvention CCAS
4. Subvention exceptionnelle pour l'Ukraine
5. Coopérative scolaire : demande de versement
6. Montant de la participation aux frais scolaires des communes extérieures
7. Modification du tableau des effectifs
8. Affaires diverses

Sans observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

1/ Décision modificative n°1

Monsieur Stéphane MENGUY, adjoint aux finances, expose qu'il est nécessaire de remplacer le nettoyeur haute pression utilisé par les services techniques. En effet le coût de la réparation est de 1020 €, le tarif d'un nouveau nettoyeur est de 569.95 €

Il convient donc de faire les mouvements de crédits nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Ainsi, après les explications données, Monsieur Stéphane MENGUY propose :

Opération 84 – Services Techniques

- Article 2158/84 : + 500 €

Opération 89 – Acquisition de terrains

- Article 2111/89 : - 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les écritures énoncées.

2/ Subvention pour la création de 2 nouvelles associations

Monsieur Stéphane MENGUY rappelle que lors du lancement d'une nouvelle association, le conseil municipal octroie en général une somme de 500 € et propose donc au conseil municipal d'accorder une subvention de 500 € :

- A l'association « Tous en forme », association affiliée à la fédération « Sport Pour Tous » qui va proposer des activités sportives pour les enfants et les adultes à compter de la rentrée de septembre.
- A l'association « Didascalie » qui propose des événements culturels et des projets artistiques. Cette association a également pour projet des ateliers de danse en partenariat avec les écoles et peut être l'EHPAD. C'est un partenaire culturel très intéressant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide l'octroi d'une subvention de lancement d'un montant de 500 € à l'association « Tous en forme »
- Valide l'octroi d'une subvention de lancement d'un montant de 500 € à l'association « Didascalie ».

3/ Tarif du nouveau columbarium

Monsieur Yves CARRÉ, conseiller délégué à l'aménagement des espaces publics et mobilités, explique que la mise en place de ce columbarium a été réalisée en régie par les agents du service technique de la commune. Il précise qu'il y a lieu de créer un tarif public pour l'acquisition des concessions par les particuliers et rappelle qu'une « case » du columbarium peut contenir 4 urnes.

Monsieur Yves CARRÉ propose un tarif de 650 euros, incluant la fourniture de la plaque de marbre pour l'achat d'une case du columbarium, pour une concession d'une durée de 15 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de créer un tarif public pour l'acquisition d'une case du columbarium,

- **FIXE** le prix de la concession à 650 €, pour une durée de 15 ans,
- **RAPPELLE** qu'un tiers de la somme est affecté au budget CCAS et deux tiers au budget communal.

4/ Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) : approbation du rapport

Madame La Maire explique que la loi prévoit que lors du transfert de compétences communales à la communauté de communes, ces transferts doivent être valorisés de manière à neutraliser l'impact budgétaire du transfert. Le Code Général des Impôts (CGI) prévoit que cette neutralité est assurée par une diminution des Attributions de Compensation (AC) perçues ou versées par les communes, à due concurrence des dépenses nettes liées aux compétences transférées. La Commission locale des Charges transférées (CLECT) est chargée de réaliser d'évaluer les charges nettes transférées et ainsi assurer cette neutralité financière des transferts de compétences.

Madame La Maire rappelle ensuite que la CLECT s'est réunie pour procéder à l'examen des charges transférées à la Communauté de communes.

La CLECT ayant rendue ses conclusions le 22 février 2022 sur la nature et le montant des charges transférées consécutivement au transfert, il est demandé à chaque conseil municipal des communes membres de se prononcer sur le rapport conclusif de la CLECT et les montants de révisions des attributions de compensation des communes qu'il propose.

Le montant de l'attribution de compensation révisée ne deviendra définitif que lorsque le rapport aura été approuvé par la majorité des Conseils Municipaux des communes membres.

Pour la commune de Pommerit Le Vicomte, la participation SDIS est de 40 986 €, la cotisation ADS 9 779.39 €, soit un total de 50 765.39 € auquel on retire l'attribution de compensation 2021 d'un montant de 1900.56 € versé par Leff Armor. La commune de Pommerit Le Vicomte doit donc verser à Leff Armor Communauté la somme de 48 864.83 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de membres présents, Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT,
- **AUTORISE** la maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et notamment à signer toute pièce en la matière

5/ Lutte contre les frelons asiatiques

Monsieur Yves CARRE, conseiller délégué, rappelle qu'en 2021, Leff Armor Communauté décidait de mettre en place une stratégie territoriale de lutte contre les frelons asiatiques. A ce titre, 226 nids de frelons ont été détruits en 2021 sur le territoire de Leff Armor, 10 nids pour la commune de Pommerit Le Vicomte.

Il est proposé de reconduire cette stratégie en 2022, avec une implication conjointe du service environnement de Leff Armor, des mairies du territoire ainsi que de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON22).

Il est proposé de maintenir une participation financière auprès de l'usager impacté, plafonnée sur un coût d'intervention de 90 € TTC réparti comme suit :

- 1/3 la mairie concernée
- 1/3 Leff Armor Communauté

- 1/3 et / ou resta à charge usagé concerné.

Sous réserve de :

- La transmission de la facture acquittée d'une entreprise spécialisée (tamponnée par l'entreprise et la mairie)
- De l'identification avérée de l'espèce invasive ciblée
- Du retour dûment complété de la fiche de signalement du nid détruit.

Il est proposé que Leff Armor verse un fonds de concours à la commune concernée par la destruction de nids. Conformément à la réglementation relative aux fonds de concours, les communes doivent prendre en charge à minima une somme équivalente à celle financée par l'EPCI. Il convient par ailleurs que les communes adoptent une délibération concordante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Favorise la destruction des nids de frelons asiatiques situés sur le territoire communal, y compris sur les propriétés privées,
- Adhère au dispositif proposé par Leff Armor Communauté en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON 22)
- Sollicite le versement d'un fonds de concours à Leff Armor Communauté pour la destruction des nids de frelons asiatiques,
- Autorise Madame La Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier
- Précise que les crédits budgétaires pour cette opération sont inscrits au budget communal annuel

6/ Affaires diverses

Cérémonie du 8 mai

Madame Florence LE SAINT, Maire, dit quelques mots sur la cérémonie du 8 mai. Cette année, le conseil municipal des enfants était convié, et la cérémonie a été très appréciée par les personnes qui y assistaient habituellement, les enfants, les parents qui accompagnaient.

Le devoir de mémoire a été respecté, avec un hommage à Keravel, au Restmeur, à la Cracousserie et au monument aux morts à l'église. Les enfants du conseil municipal ont appris que 7 jeunes pommeritains ont perdu la vie sur ces différents lieux durant le conflit.

Inauguration du city stade et Organisation du Road Tour

Madame Florence LE SAINT, Maire, rappelle que l'inauguration du city stade aura lieu le samedi 11 juin à 11h00.

Les représentants de la Région et du Département sont invités, l'Etat qui a également versé une subvention via l'ANS ne pourra être représenté car en pleine période d'élections.

L'après-midi, le Road Tour « sport pour tous » fera étape sur la commune de 14h00 à 18h00 avec des démonstrations et initiations de plusieurs associations du secteur y compris des animations proposées par la

fédération Sport Pour Tous, à destination des enfants et des adultes, peu importe l'âge. Un bel après-midi en perspective avec également une opération éco citoyenne, l'opération « basket », tout le monde peut apporter ses baskets sur le site. A la fin de la journée, les baskets seront triées, les baskets usagées

partiront au recyclage et les baskets pouvant être réutilisées seront données à des associations. Cette collecte sera gérée par les enfants du conseil municipal.

Elections législatives

Madame Florence LE SAINT, Marie, rappelle que les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

BARS Gilles	BEUCAMP Martine (Procuration à Florence LE SAINT)	BELLEGOU Anne (Procuration à Stéphane MENGUY)
BISSON Cyril (Procuration à Yves CARRE)	BROCHEN Annie	CABIOCH QUEMENER Daniel Secrétaire de séance
CARRE Yves	COLLIN Isabelle	CORREC Sylviane
EVEN Olivier (Procuration à Isabelle COLLIN)	JACQ Claudie	JANNIN Éric (Procuration à David LE QUERRIOU)
LE QUERRIOU David	LE SAINT Florence	MENGUY Stéphane
PARANT Katell	POIGNANT Julien (Procuration à Katell PARANT)	RAISON Muriel
ROPERs Valérie		